

**DESCRIPTIF RÉSUMÉ :  
PROJET MOMA TITANIUM (MOZAMBIQUE)**

**1. Opération relevant du secteur privé**

**2. Le projet**

Le projet a pour objet l'extraction, la concentration et la séparation de sables minéralisés contenant de l'ilménite – principal produit recherché – ainsi que du rutile et du zircon – en qualité de sous-produits – qui sont utilisés essentiellement dans l'industrie des peintures, sous forme de pigments de dioxyde de titane.

Le projet est situé au Mozambique, sur la côte de la province septentrionale de Nampula, à Moma, à 160 km environ au sud de la ville de Nampula. La production et l'expédition de quelque 660 000 tonnes par an d'ilménite, de zircon et de rutile donnent à ce projet une dimension mondiale pour ce qui concerne le secteur du titane.

**3. Proposition de financement**

|   |   |
|---|---|
| <u>Promoteurs</u> :                               | promoteur principal : Kenmare Resources Plc (Kenmare).<br>preneur de participation minoritaire : Industrial Development Corporation of South Africa (IDC), dont la participation reste à confirmer.   |
| <u>Emprunteurs</u> :                              | Kenmare Moma Mining Limited (KMML) et Kenmare Moma Processing Limited (KMPL).   |
| <u>Montant</u> :                                  | 15 millions d'EUR au maximum du montant des prêts de premier rang.<br>40 millions d'EUR au maximum sous forme de prêt subordonné.   |
| <u>Durée</u> :                                    | 13 ans pour le prêt de premier rang,<br>15 ans pour le prêt subordonné.   |
| <u>Modalités, conditions et taux d'intérêts</u> : | <i>prêt privilégié</i> : taux standard, fixe ou variable, de la BEI non bonifié + une marge conforme à celle des autres bailleurs de fonds.<br><i>prêt subordonné</i> : modalités conformes à celles des autres bailleurs de fonds, dans le cadre d'un montage financier à plusieurs volets.  |
| <u>Sûreté</u> :                                   | le dispositif de sûreté comporte toute une gamme de garanties.  |
| <u>Avis de l'État concerné</u> :                  | plein appui.  |
| <u>Avis de la Commission</u> :                    | cet avis n'est pas nécessaire en vertu des conditions fixées dans l'Accord de Cotonou.  |
| <u>Plan de Financement</u> :                      | <i>fonds propres</i> (25 %) provenant de Kenmare et du marché des fonds propres. En outre, les détenteurs d'actions ont dû mobiliser 30 millions d'USD supplémentaires <sup>1</sup> .<br><i>dette subordonnée</i> (16 %) contractée auprès de la BEI et d'autres partenaires.<br><i>dette de premier rang</i> (59 %) contractée auprès de la BEI et d'autres partenaires. |

---

<sup>1</sup> Sous forme de liquidités ou d'un instrument payable à vue afin d'approvisionner un compte de réserve d'urgence, qui fera partie de la garantie de bon achèvement exigée par les bailleurs de fonds.

#### **4. Motifs du financement de la BEI**

Le projet présentera des avantages considérables pour l'économie régionale de la province de Nampula et pour l'économie mozambicaine en général. Parmi ceux-ci, les plus importants seront l'amélioration des infrastructures (axes routiers, alimentation électrique et piste d'atterrissage) ainsi que les traitements et salaires versés aux employés recrutés sur place (compte tenu des effets multiplicateurs indirects habituels). En outre, les recettes provenant des redevances liées à la licence d'extraction minière et à l'utilisation de la zone de libre-échange contribueront à l'impact économique positif du projet.

##### Critère d'admissibilité

Le promoteur de cette opération, qui sera l'une des premières à être financée au titre de la nouvelle Facilité d'investissement et qui bénéficie de l'appui politique des pouvoirs publics, relève du secteur privé. Le PIB par habitant de la province de Nampula est estimé à quelque 100 USD, soit moins de la moitié de la moyenne nationale. Le projet de Moma contribuera à la stratégie de l'UE (et de l'État mozambicain) visant à lutter contre la pauvreté, puisqu'il permettra de créer jusqu'à 600 emplois temporaires, parmi la population locale, pendant la phase des travaux, et environ 400 emplois permanents pendant la phase d'exploitation, ainsi que, de manière indirecte, approximativement 1 200 emplois supplémentaires. La contribution des industries minières et manufacturières est encore limitée, puisqu'elles ne représentent ensemble que 13 % du PIB ; prise séparément, l'extraction minière ne représente que 0,25 % du PIB, en dépit d'un environnement géologique favorable.

##### Contexte et valeur ajoutée

Les services de la Banque interviennent depuis déjà un certain temps pour aider, de différentes façons, le promoteur principal à surmonter les difficultés que présente ce projet, lesquelles tiennent en partie à son éloignement géographique. Certains éléments touchant à la conception même du projet, s'agissant par exemple de l'intégration de la composante « électricité », ont été définis sur la base de suggestions faites par ces mêmes services. Sans les instruments de financement que lui propose la Banque, le promoteur aurait du mal à mobiliser suffisamment de ressources d'emprunts et de fonds propres pour boucler un plan de financement acceptable pour son projet, cela étant d'autant plus vrai au vu de la situation des marchés boursiers mondiaux du moment. La Banque a proposé un prêt subordonné d'un montant relativement important, sans lequel d'autres prêteurs n'auraient pas appuyé le projet, rendant alors le bouclage du montage financier difficile à réaliser.

#### **5. Aspects importants**

##### Environnement

Le droit mozambicain en matière d'extraction minière et d'environnement exige que le projet ait un permis environnemental, pour lequel la procédure d'approbation a été menée à bien. Dès la définition du projet, une évaluation environnementale précoce menée de manière indépendante a permis d'atténuer une série de risques. Le plus grand risque environnemental restant est l'éventualité d'un naufrage en mer dans la zone de transbordement, laquelle a été déplacée (désormais quelque 5 km plus loin) pour protéger une île corallienne. Cependant, la probabilité qu'un tel accident survienne est faible et peut encore être diminuée en imposant et en respectant des procédures opérationnelles strictes. Les autres problèmes, comme par exemple le déplacement d'un village comptant un millier d'habitants au total, la fermeture d'une mine et la préservation d'une forêt côtière sensible, ont été traités et des mesures d'atténuation ont été mises en place en conséquence, portant notamment sur un plan de réinstallation et d'indemnisation conforme aux lignes directrices de la Banque mondiale (dans le cadre du programme de gestion environnementale) et sur un plan d'extraction minière bien adapté. Un projet de plan de fermeture de la mine sera mis en place au début de la phase des travaux.

Les problèmes pertinents ont été traités correctement par le promoteur et les mesures d'atténuation ont été mises en œuvre ou prévues dans toute la mesure du possible. Le projet est donc conforme au principe que la Banque applique dans le domaine de l'environnement et qui consiste à minimiser les effets écologiques néfastes ; il est par conséquent considéré comme acceptable sur le plan environnemental.

#### Passation des marchés

La passation du marché principal – sous forme d'un contrat forfaitaire clés en main – et des grands sous-marchés portant sur le dragage, la jetée et la barge suit la procédure négociée de consultation internationale avec les quelques sociétés spécialisées dans ces différents domaines. Les sous-marchés de plus petite taille feront l'objet de procédures restreintes d'appel d'offres international ou national ou de procédures négociées. Les procédures d'adjudication seront transparentes et surveillées par les bailleurs de fonds du projet. Les installations flottantes de concentration et celles de séparation des minéraux ont été achetées d'occasion en 2000 à l'issue de négociations directes auprès du vendeur. Les marchés proposés pour un financement de la Banque sont conformes aux lignes directrices de la BEI pour ce genre de financement. Les procédures de passation des marchés suivies jusqu'à présent par le promoteur sont adaptées au projet et ont fait l'agrément de la Banque.

#### **6. Relations antérieures avec l'emprunteur**

La Banque n'a, jusqu'à présent, entretenu aucune relation avec les emprunteurs. Le promoteur Kenmare est le propriétaire et l'exploitant d'un projet d'extraction de graphite à Ancuabe (au nord de Pemba), financé par la Banque, mais l'exploitation de la mine est actuellement arrêtée, dans l'attente de sa reprise par une autre société compétente.

-----